

Débat d'orientations budgétaires 2023
Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand
Note

1. Crédits budgétaires utilisés en 2022

1.1 - Point RECETTES 2022 :

Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand ayant été créé au 1^{er} janvier 2023, ce point est sans objet.

Pour mémoire, le volet « Réseau » du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a constaté les recettes suivantes en 2022 :

- Contribution EPCI : 129 301 € (contribution de 0,10 € / hab DGF).
- Contribution Conseils départementaux : 20 000 € (forfaitaire).

1.2 - Point DEPENSES 2022 :

Sans objet.

Pour mémoire, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a porté les dépenses suivantes sur le volet « Réseau » en fonctionnement :

- La masse salariale (0,5 ETP de Chargé de mission Réseau, 0,1 ETP de Directeur adjoint, 0,1 ETP de Directeur général des services pouvant être attribués au Réseau) et les moyens généraux afférents estimés à 52 000 €
- Les frais de réception, de reprographie et d'imprimés pour un montant estimé de 6 000 €.
- La cotisation à l'AUCAME au titre du « Réseau », de 64 651 €

Et, en investissement, le PM CNM a porté la fin de l'amortissement de l'Enquête Ménages Déplacements Manche-Orne.

2. Orientations budgétaires 2023 – Budget Prévisionnel 2023

2.1 Prévisions RECETTES 2023 :

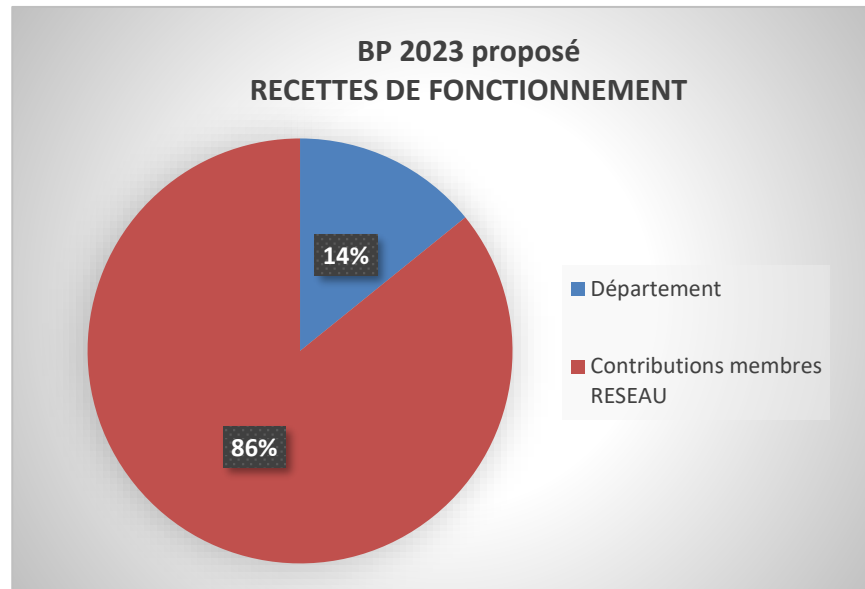
2.1.1 - Les principales recettes du pôle sont les contributions des membres.

Celles-ci se répartissent ainsi :

- 66 000 € estimés par la contribution des EPCI (contribution de 0,05 € / hab DGF).
- 55 000 € estimés par la subvention de fonctionnement de la CU Caen la mer pour couvrir la masse salariale du Manageur du Réseau Ouest Normand.
- 20 000 € de contribution des Conseils départementaux.

2.1.2 - Les autres recettes perçues sont liées aux travaux réalisés par le pôle (projets européens, environnement et politiques contractuelles).

Pas de recettes autres prévues en 2023.



2.2 – Prévisions DEPENSES 2023 :

Masse salariale : celle-ci est évaluée à 75 000 € avec une équipe prévisionnelle représentant 1,2 ETP pour 2023.

Répartition prévisionnelle des ETP par fonction :

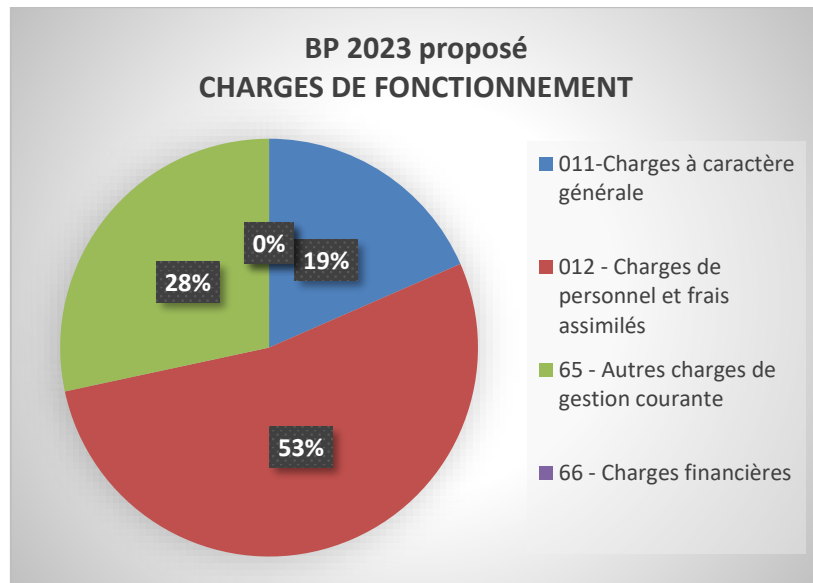
ETP 2023	Fonction
0,1	DGS
0,1	Directeur adjoint
1	Manageur du Réseau Ouest Normand

Le personnel est mis à disposition du PN RON par le PM CNM (Directeur adjoint et Manageur du RON) et par l'AUCAME (DGS) par conventions de mise à disposition.

Charges à caractère général :

- 10 000 € estimés pour les moyens généraux et matériels (location et charge des locaux, véhicule et carburant, équipement informatique et mobilier, petit équipement de bureau), par convention avec le PM CNM.
- 3 000 € estimés de frais de colloques et séminaires.
- 5 000 € de frais de catalogues et imprimés.
- 8 000 € de frais de réception.

Cotisation d'études versée à l'AUCAME (autres charges de gestion courante) : 40 000 € estimés en 2023.



Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand n'inscrira, en 2023, aucun budget dans sa section investissement.